



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

établissements

Question écrite n° 101707

Texte de la question

M. Marc Le Fur attire l'attention de Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur le montant de la prise en charge des soins en kinésithérapie des pensionnaires des EHPAD. Dans le cadre de la démarche globale de réduction des coûts de la prise en charge des résidents en EHPAD les CPAM ont récemment décidé que les personnes âgées de plus de 75 ans vivant en EHPAD ne pourraient bénéficier que d'une simple rééducation à la marche sans tenir compte des éventuelles autres pathologies associées. Il en résulte une véritable inégalité en matière de soins entre les personnes âgées vivant à leur domicile et celles résidant en établissement. C'est pourquoi il lui demande si le Gouvernement entend intervenir auprès des CPAM afin de mettre fin à cette pratique discriminatoire.

Données clés

Auteur : [M. Marc Le Fur](#)

Circonscription : Côtes-d'Armor (3^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 101707

Rubrique : Personnes âgées

Ministère interrogé : Affaires sociales et santé

Ministère attributaire : Solidarités et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [27 décembre 2016](#), page 10595

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)